

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté, le Président de la communauté de communes Vie et Boulogne a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets de révisions allégées n°3 et n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat (PLUi-H) ayant respectivement pour objet l'évolution du zonage pour le projet de développement de l'entreprise « DIPRA-HERMOUET » au Poiré-sur-Vie, et l'évolution du zonage du secteur Val du Coudreau à Beaufou.

Les avis des personnes publiques associées seront joints aux dossiers d'enquête ainsi que la décision de la communauté de communes et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de ne pas soumettre les projets à évaluation environnementale.

L'enquête publique unique se déroulera **du 21 septembre 2026 à partir de 9h00 jusqu'au 9 octobre 2026 à 17h00**, soit pendant 19 jours consécutifs.

A cet effet, par décision n°E26000047/85 en date du 23/07/2026, le tribunal administratif de Nantes a désigné **Mme Mireille AMAT**, ingénieur en biologie, commissaire enquêtrice, et Mme Martine DUFRESNE, officier de gendarmerie à la retraite, commissaire enquêtrice suppléante.

Le siège de l'enquête est situé **à la communauté de communes Vie et Boulogne, 24 rue des Landes, 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, soit à partir du 21 septembre 2026 à partir de 9h00 jusqu'au 9 octobre 2026 à 17h00, le public pourra :

- **prendre connaissance du dossier complet en version papier et en version dématérialisée** à partir d'un poste informatique, au siège de la communauté de communes, et dans les mairies du Poiré-sur-Vie, Beaufou et des Lucs-sur-Boulogne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur internet à l'adresse suivante : <https://www.vie-et-boulogne.fr>
- **formuler ses observations et propositions sur le registre papier**, au siège de la communauté de communes, et dans les mairies du Poiré-sur-Vie, Beaufou et des Lucs-sur-Boulogne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- **formuler ses observations et propositions par correspondance** :
 - **par voie postale**, au siège de l'enquête : à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice
Communauté de communes Vie et Boulogne
Pôle aménagement – service urbanisme
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE
 - **par courriel**, à l'adresse suivante : enquetepublique@vieetboulogne.fr

La commissaire enquêtrice recevra les observations du public, écrites ou orales, lors des permanences aux dates et lieux ci-après :

Mairie de Beaufou Place des Tilleuls 85170 BEAUFOU	Lundi 21/09/2026 de 15h à 18h
Mairie du Poiré-sur-Vie 4 Place du Marché 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Samedi 03/10/2026 de 9h à 12h
Communauté de communes Vie et Boulogne 24 rue des Landes 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Vendredi 09/10/26 de 14h à 17h

Les observations et propositions devront parvenir à la commissaire enquêtrice du 21 septembre 2026 à partir de 9h00 jusqu'au 9 octobre 2026 à 17h00.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne – pôle aménagement, service urbanisme, ou par téléphone au 02.51.31.52.56.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par la commissaire enquêtrice qui transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées et avis au Président de la communauté de communes Vie et Boulogne.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions motivées et de l'avis de la commissaire enquêtrice au siège de la communauté de communes Vie et Boulogne, dans les mairies où s'est déroulée l'enquête publique unique, pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le rapport, les conclusions motivées et avis seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Vie et Boulogne.